



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 19 mai 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h55.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (suppléant de M. Alain PARIS) (à partir du 3.1) Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 2.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 0.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 3.1), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.3), M. Yannick POUJET (à partir du 3.6), Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.1), Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 3.1) Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 3.1) Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 4.2) Vaire-Arcier : M. André RUBRECHT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Noironte : M. Bernard MADOUX Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET (à partir du 3.1), T. BIZE (à partir du 3.1), N. BODIN, P. BONNET, ML DALPHIN (à partir du 2.2), D. DARD, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (à partir du 0.3), T. MORTON, D. POISSENOT, A. POULIN, R. REBRAB, K. ROCHDI, M. SEBBAH, R. STAHL, M. ZEHAF, H. TRUDET, JY. PRALON, D. JACQUIN

**Mandataires :** C. THIEBAUT (à partir du 3.1), S. JOLY (à partir du 3.1), M. LOYAT, C. WERTHE, S. PESEUX (à partir du 2.2), C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. WANLIN, L. FAGAUT (à partir du 0.3), P. BONTEMPS, AS. ANDRIANTAVY, F. PRESSE, YM. DAHOUI, D. SCHAUSS, M. OMOURI, C. CAULET, B. FALCINELLA, Y. DELARUE, E. DUMONT, JL. FOUSSERET

Délibération n°2016/003195

Rapport n°1.1.1 - Modification de la redevance des Andiers pour l'année 2015

## Modification de la redevance des Andiers pour l'année 2015

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire	
BP 2016 « Recettes au titre du fonctionnement de la pépinière d'activités maraîchères »	Montant prévu au BP 2016 : 16 000 € Montant de l'opération : 8 468 €

### Résumé :

Du fait de retard de travaux et livraisons, notamment sur le réseau d'irrigation, les exploitants du site des Andiers ont rencontré de nombreuses difficultés de fonctionnement en 2015, générant pour eux des pertes de chiffre d'affaire. Il est donc proposé une réfaction de 50 % de la redevance 2015 : les trop-perçus seront déduits des sommes dues en 2016.

### **I. Rappel du contexte**

Le site maraîcher des Andiers comprend 16 ha de terrains, un bâtiment de 600 m<sup>2</sup>, des tunnels de culture, une serre, un réseau d'irrigation enterré. Il est mis à disposition :

- des Jardins de Cocagne, par contrat de concession temporaire,
- de Coopilote, dans le cadre du MAPA de gestion de la pépinière d'activités maraîchères.

Par délibération du 19 mars 2015, le Conseil communautaire a fixé la redevance annuelle d'occupation du site à :

- 14 795 € / an pour les Jardins de Cocagne (valeur 2014),
- 8 439 € / an pour le gestionnaire de la pépinière, Coopilote (valeur 2014).

### **II. Difficultés rencontrées en 2015**

En 2015, les contrats, signés pour la période du 15 mai au 31 décembre prévoient la mise à disposition de la totalité des équipements au prorata-temporis des tarifs détaillés ci-dessus.

Il s'avère que divers dysfonctionnements des équipements mis à disposition ont affecté l'activité des occupants durant l'année :

- du fait de retards de travaux et livraisons, le réseau d'irrigation n'a été branché sur le forage qu'au début du mois de septembre 2015. L'arrosage pendant cet été de sécheresse a été réalisé à partir du réseau temporaire des Jardins de Cocagne existant sur le site, mais insuffisant pour éviter des pertes de cultures et donc un manque à gagner pour les maraîchers,
- dans le cadre du parfait achèvement des travaux du bâtiment, les fonctionnalités se sont mises en place progressivement au cours de l'été : raccordement EDF, serrures définitives...

En conséquence, les deux occupants, Jardins de Cocagne et Coopilote demandent au Grand Besançon une réfaction sur la redevance 2015.

### III. Proposition de réfaction sur la redevance 2015

Au vu des difficultés rencontrées et préjudices subis par les occupants, il est proposé la réfaction de prix de 50 % (en moyenne pour les deux occupants) sur l'année 2015, traduisant :

- la mise en fonctionnement en septembre seulement du réseau d'irrigation (en effet, la saison d'arrosage est en grande partie terminée en septembre),
- le non usage de la serre à plants en 2015 (qui n'est utilisée que de janvier à avril),
- l'équivalent de 3 mois d'usage du bâtiment pour compenser les difficultés d'usage.

	<b>Coopilote</b>	<b>Jardins de Cocagne</b>
Redevance de janvier à mi-mai	899 €	350 €
Redevance prévue de mi-mai à décembre	5 274 €	9 247 €
Redevance totale prévue pour l'année 2015	6 173 €	9 597 €
Proposition d'ajustement de mi-mai à décembre	-2 296 €	-5 006 €
Nouveau montant de redevance 2015	3 877 €	4 591 €
Taux de baisse de redevance*	-44 %	-54 %

\*Les taux sont différents pour les Jardins de Cocagne et Coopilote, du fait des proratas de mise à disposition des divers équipements concernés.

Les trop-perçus au titre de l'année 2015 seront déduits des sommes dues pour l'année 2016. La réfaction de la redevance proposée ne s'applique qu'à la redevance relative à 2015.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification de la redevance des Andiers pour l'année 2015 :**

- **- 44 % pour Coopilote,**
- **- 54 % pour les Jardins de Cocagne.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 MAI 2016



Contrôle de légalité